

Bulletin d' inscription pour les cours de médiumnité 2018 au Jura

HORAIRES, DATES, PRIX, LIEUX

Cours de 9h15 en salle, 9h30 à 16h30-17h / CHF 150.- /Journée de cours

2018 : 25 août - 29 septembre – 10 novembre – 1 décembre

2019 : 19-20 janvier (cours de base /Di journée) 9 février- 16 mars - 13 avril - 11 mai - 15 juin - 31 août - 28 sept.- 26 oct. – 30 nov

A Courtemelon, la Fondation Rurale Interjurassienne à Courtételle, parc gratuit à disposition.

Les journées sont indépendantes l'une de l'autre, mais **votre engagement est ferme pour toutes celles où vous vous êtes inscrit en début d'année.**

PAYEMENT, DÉLAIS

Aucune inscription n'est prise en compte sans le paiement minimal du premier cours (non-remboursable) et de l'envoi de votre bulletin d'inscription. Dès la confirmation de votre cours, il est demandé d'effectuer vos paiements pour les cours **10 jours minimum** avant votre cours. Délai d'inscription : **15 août 2018.**

VERSEMENT

Au nom d'Annie Meyer, clos des Tilleuls 2, 2942 Alle, IBAN: CH50 8001 5000 0014 4719 7, à la banque Raiffeisen de l'Ajoie à Porrentruy. Avec l'indication de la date complète et du choix de votre cours. Un supplément de CHF 2.- par versement est demandé **pour tous versements par BV.**

REPAS

Je prends mes repas avec le groupe (pique-nique mais... végétarien = sans viande, ni poisson, ni crustacé et qu'ils soient sympas, savoureux et légers!).

OUI NON J'ai déjà suivi un/des cours de médiumnité psychique et contact.

Pour l'organisation pratique : Annie peut être atteinte via mail : espacemieuxetre@bluemail.ch

Pour ce qui concerne la médiumnité : Moniq peut être atteinte au : 021 909 41 24 les Ma et Je de 08h30 à 11h30.

En cas de non-respect de tous arrangements convenus, ce sont les modalités de base qui sont applicables.

Merci de lire toutes les modalités générales et de remplir, dater, signer et envoyer ce document à Annie, l'organisatrice.

A retourner à Annie Meyer, Clos des Tilleuls 2, 2942 Alle, JU, CH

Ecrire lisiblement en lettres d'imprimerie merci pour nos yeux, n'oubliez pas d'en faire une copie!

Votre signature signifie que vous avez pris connaissance, acceptez toutes les modalités et vous vous engagez à les respecter.

Je m'inscris pour le/les journées, cochez ci-dessous :

WE de base 19 et 20 janvier 2019

2018 25 août 29 sept. 10 nov. 1 déc.

2019 20 janv. 9 février 16 mars 13 avril 11 mai 15 juin 31 août 28 sept. 26 oct. 30 nov.

Nom:..... Prénom:

Rue et n°:.....

NP: Lieu:

Pays:

Tél: Natel :.....

Mail:

Date de naissance:

Lieu et date: Signature:

Modalités générales pour toutes les activités

- ♥ Chaque personne est responsable de ses actes en lien avec les activités proposées. Par conséquent, chaque personne s'engage à ne pas divulguer les informations échangées et qui pourraient porter atteinte à toutes personnes, tant durant les activités qu'après celles-ci.
- ♥ La formatrice ne peut être tenue responsable en cas de problèmes causés à un tiers ou par une attitude non respectueuse de ce qui est transmis, et/ou organisé par une autre personne, et qui pourraient donner suite à des poursuites judiciaires, ainsi qu'en cas d'utilisation abusive par d'autres personnes des références personnelles.
- ♥ Toutes les références personnelles appartiennent à la Voix de l'Âme et ne peuvent être utilisées dans un autre cadre, ni par une autre personne.
- ♥ La formatrice se réserve le droit de refuser une demande si celle-ci ne correspond pas aux critères voulus, ainsi que de renvoyer les personnes qui ne respecteraient pas les règles établies ou dont le comportement n'est pas respectueux. Dans ce cas, le remboursement éventuel se ferait alors au prorata pour les cours annuels, aucun remboursement pour les week-ends et pour les semaines, l'acompte d'inscription n'est pas remboursable pour tous les cours. Pour les séances privées, publiques, les conférences, si celles-ci ont eu lieu, elles ne sont pas remboursables, même partiellement.
- ♥ Avoir 21 ans révolus, pour les cours et séances. Les enfants, les adolescents doivent être accompagnés d'un parent pour les séances publiques et privées.
- ♥ Ne pas avoir de troubles importants et invalidants, nécessitant des soins médicaux lourds, qu'ils soient physiques et psychiques. En cas de doutes, consultez votre médecin avant votre inscription. Car après, les cours sont dus en totalité, aucun remboursement possible, même avec certificat.
- ♥ Avoir pris connaissance des modalités actuelles pour toutes les activités. Avoir rempli, signé et renvoyé le formulaire d'inscription que vous recevrez suite à votre demande pour les cours.
- ♥ En même temps que votre inscription, il est demandé de verser soit un acompte (en fonction du cours choisi), soit la totalité du prix du cours; et /ou le prix de votre séance, sans ce versement dans le délai convenu, votre place ne pourra être réservée.
- ♥ Les cours ont lieu s'il y a suffisamment d'élèves. Si le cours est annulé, les paiements déjà effectués sont remboursés intégralement. Les séances privées annulées de ma part sont entièrement remboursées. Les séances privées annulées de votre part moins de 24h avant le rdv ne sont pas remboursées. Des frais de rappels seront facturés.
- ♥ Pour un cours égal, les dates, lieux, et horaires peuvent être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions, les groupes peuvent être rassemblés, ceci sans compensation, votre engagement restant valable en cas de changements de lieux, de dates, de ma part.
- ♥ L'accès aux cours n'est possible que si ceux-ci sont payés.
- ♥ Pour tous les cours il est demandé de payer dans les délais indiqués. Par virement permanent. Un acompte de CHF 150.– est demandé à votre inscription et est non remboursable. Un supplément de CHF 2.– est demandé pour les versements par BV.
- ♥ MERCI d'être présent à TOUS les cours où vous vous êtes engagés, de bien arrêter toutes les dates dès votre inscription, de respecter vos engagements est important.
- ♥ Si une personne inscrite au cours annuel se désiste (à faire de vive voix, puis par courrier et non par e-mail, sms) 31 jours avant le début du cours, l'acompte complet est retenu. Tout cours annuel commencé est dû en entier pour l'année dès 30 jours avant la première date, même si vous choisissez d'arrêter le cours avant la fin de celui-ci. Aucun remboursement, même ultérieur à la cessation des rapports ne pourra être demandé. Le montant restant de la totalité des cours est à verser en entier le mois de la rupture du contrat. Si l'arrêt est à ma demande, je vous rembourse au prorata des cours suivis, sauf l'acompte.
- ♥ Les absences doivent être annoncées au plus vite, directement à la formatrice ou la personne où vous vous êtes inscrit et de vive voix.
- ♥ Aucun cours manqué n'est remboursable, même avec un certificat médical, ceci afin de prévenir les certificats de complaisance.
- ♥ Il est possible de rattraper le(s) cours manqué(s) si vous m'en faites la demande de vive voix, ceci uniquement après entente commune et approbation de ma part et pour des raisons valables. Sans entente possible, ce sont les modalités de bases qui font références. Toujours sous réserve de places disponibles dans d'autres cours (selon le cours rattrapé, un supplément peut vous être demandé). Sans place disponible, sans demande de votre part dans la semaine qui suit votre absence et passé votre année de cours, vous perdez votre possibilité de rattrapage, même s'il y a eu entente préalable.
- ♥ Les absences ne sont pas convertibles en d'autres prestations, ni en argent.
- ♥ Pour les femmes enceintes, seul le cours du mois de leur accouchement leur est offert.
- ♥ En cas de désistement de la semaine intensive, avant le 1er mai, seul l'acompte complet est retenu, passé cette date l'entier du prix du cours est retenu, sans aucun remboursement possible, même avec certificat médical.
- ♥ En cas de désistement des autres cours, tels que les mini-cours, journée, week-end ou autres etc., l'entier de la somme est retenu et est non remboursable, même avec certificat.
- ♥ Merci de veiller à avoir une assurance annulation, avant votre inscription aux cours.
- ♥ Toutes personnes m'organisant une activité, le fera en respect des engagements pris en entente commune et la charte éthique.